

DELIBERATION N° 97/09-01 - CONTRATS EMPLOIS JEUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 28 Mars 1994 et du 28 Février 1995 portant sur la création de l'opération Tremplin. Les objectifs de cette action ludréenne qui fonctionne depuis 3 années pleines sont semblables à ceux du projet de loi déposé par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à savoir : "développer des activités pour l'emploi des jeunes".

Cette anticipation a permis de faire appel à 68 jeunes, eux-mêmes encadrés par 4 appelés du service national civil.

Monsieur le Maire rappelle également que la Ville de LUDRES a pris l'initiative de recruter un animateur ayant en charge la prévention et la lutte contre les toxicomanies.

Ces expériences aux résultats positifs doivent être prises en compte pour entrer dans le dispositif des contrats emplois jeunes et Monsieur le Maire propose la création d'une commission ad hoc, chargée de réfléchir et de proposer des actions.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de créer une commission ad hoc chargée du programme "contrats emplois jeunes" et de désigner :*
- Madame RAVON*
- Monsieur KIELISZEK*
- Monsieur RÉMY*
- Monsieur SQUILLACE*
- Monsieur DEFFOUN*
- Monsieur MEJEAN*
- Monsieur GAUZELIN*